

lique en général, des Frères en particulier, et, se demandant comment il pourrait reconnaître publiquement les services rendus par eux à la cause de l'enseignement primaire, l'idée lui vint de nommer le Supérieur Général des Frères, le Frère Anaclet, chevalier de la Légion d'honneur. M. Guizot s'informa si le Frère Anaclet accepterait cette distinction. Voici la réponse du Frère : " En consultant l'esprit des règles de notre saint fondateur, qui tendent toutes à nous inspirer le renoncement aux honneurs et aux distinctions, nous croyons devoir vous remercier de l'offre si honorable que vous avez daigné nous faire, et nous vous prions d'agréer nos excuses en même temps que notre refus. " Messieurs, je ne connais rien de touchant, et je serais presque tenté de dire de grand, comme ce dialogue ignoré : le protestant demandant au catholique la permission de lui conférer une distinction honorifique, le catholique refusant par humilité.

Pendant que sous le régime de Juillet et par l'application de la loi de 1833, le nombre des écoles laïques augmente rapidement, celui des écoles congréganistes publiques de garçons reste stationnaire. Il est de 827, d'après la dernière statistique publiée sous le gouvernement de Juillet, mais il s'accroît rapidement pendant la période de la seconde République et du second Empire. Pendant cette période, le nombre des écoles privées congréganistes de garçons avait plus que triplé. Il s'élevait, en 1870, à 3,084. Toutes, à la vérité, n'étaient pas tenues par des Frères des Ecoles chrétiennes. Eux-mêmes seraient les premiers à me reprocher si, dans ce développement de l'enseignement congréganiste, je ne faisais la part des autres Congrégations enseignantes, les Frères de Marie, les Frères de Ploërmel, les Frères de Saint-Gabriel et d'autres encore. Mais, cette part faite, ce n'est rien exagérer de dire qu'aux Frères des Ecoles chrétiennes revient pour la plus grande partie l'honneur du développement de l'enseignement congréganiste.

Arrive la troisième République. Les grandes luttes sont commencées. Comme il faut toujours rechercher impatiemment la vérité, vous me pardonnerez, Messieurs, même dans une réunion comme celle-ci, de distinguer, dans l'œuvre scolaire de la troisième République, deux parts, l'une parfaitement légitime et honorable, l'autre que je m'abstiendrai de qualifier, car je tiens à demeurer très modéré, et je craindrais d'employer des épithètes qui ne le fussent pas.

J'appelle légitime et honorable en lui-même l'effort fait pour développer en France l'enseignement primaire. La République a le droit de se faire honneur d'avoir porté le nombre des écoles de